



**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 16 mai 2011 à 18h30**

**Présents :**

- M. Christian Pittet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Salzmänn, Marc Truan, Potter Van Loon, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux
  
- MM. Jacques Magnenat, Maire  
Yves Meynard, Adjoint  
Paul Buclin, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire général

-----

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation des comptes 2010 :
  - 4.1 Rapport de la commission des finances du 9 mai 2011
  - 4.2 Rapport de la fiduciaire
  - 4.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2010
  - 4.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2010
5. Projets de délibération :
  - 5.1 Vote d'un crédit destiné à financer l'étude du projet définitif d'un nouveau club-house dans la zone sportive et du réaménagement de cette zone :
    - Rapport de la commission des travaux du 5 mars 2011
    - Rapport de la commission des finances du 9 mai 2011
    - Vote de la délibération
6. Propositions individuelles et questions.

-----

M. Pittet, Président, ouvre la dernière séance du Conseil municipal de cette législature à 18h30 et donne lecture de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2011**

Il n'y a aucune remarque, le procès-verbal de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune communication.

## **3. Communications de la Mairie**

### **3.1 Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :**

#### **3.1.1 Circulation des poids lourds au centre du village**

M. Magnenat informe que suite à la résolution urgente que ce Conseil a voté à l'unanimité le 18 avril dernier, la Direction générale de la mobilité s'est engagée à prendre un arrêté de chantier interdisant le trafic de transit pour une durée de 6 mois, le temps de trouver une solution à plus long terme. M. Magnenat indique que malheureusement, la Mairie n'a pas reçu de nouvelles de la DGM depuis cette annonce, mais que depuis une dizaine de jours, une nette diminution du trafic des camions a été constatée à la place de la Mairie. Il ne sait donc pas si cette évolution positive est déjà due à cet arrêté qui, à sa connaissance, n'a pas encore été publié, ou à d'autres mesures qui auraient été prises par la DGM.

Dans tous les cas, M. Magnenat fait part de la satisfaction de la Mairie de constater que la résolution votée par le Conseil a porté ses fruits et que l'Exécutif continuera bien sûr à suivre ce dossier afin qu'une solution à long terme soit trouvée.

#### **3.1.2 Genève-Sud**

M. Magnenat informe que le Comité de Suivi s'est réuni le 19 avril dernier, au cours duquel un rapport, qui sera soumis au Conseil d'état, a été discuté et approuvé. M. le Maire distribue deux plans aux conseillers : Le premier indique le tracé de la liaison entre le complément du giratoire de la Milice et la route d'Annecy. M. Magnenat précise que la solution à ciel ouvert a été retenue pour ce 1<sup>er</sup> tracé. Le deuxième montre le tracé de la liaison 2, qui va de la route d'Annecy à la route de Pierre-Grand. La question de savoir si cette route sera enterrée ou en surface sera évaluée lors de l'étude de détails. M. Magnenat précise qu'il s'est permis de signaler au comité qu'une solution à ciel ouvert aurait beaucoup de peine à aboutir.

Quant au planning de réalisation, le groupe d'étude conclut qu'il faut prévoir une mise en œuvre simultanée des 3 éléments, à savoir, le complément de la Milice et les liaisons 1 et 2 mentionnés ci-dessus. Si tout le projet est « calé » sur la mise en service du complément de la Milice, celui-ci est prévu pour 2019. M. Magnenat transmet donc ce « bébé » aux prochains Exécutif et Conseil municipal et espère que les bonnes nouvelles annoncées ce soir se concrétiseront. Il rappelle avoir œuvré dans ce sens depuis une dizaine d'années.

M. Forestier prend la parole sur ce point pour, au nom du groupe libéral, remercier la Mairie pour tous les efforts fournis dans ce dossier.

#### **3.1.3 Concert en faveur des victimes du tremblement de terre au Japon**

M. Magnenat informe le Conseil que deux habitantes de la commune ont souhaité organiser, à la salle des fêtes, un concert de musique classique dont le bénéfice sera versé à la Chaîne du Bonheur, en faveur du Japon. Ce concert aura lieu le jeudi 9 juin prochain à 20h. M. Magnenat fait circuler le programme.

En conséquence, la Mairie a choisi de soutenir ce projet en prenant en charge une partie des frais d'organisation et en mettant à disposition la salle des fêtes gratuitement.

### **3.2 Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :**

#### **3.2.1 Engagement d'une nouvelle apprentie**

M. Meynard annonce que la Mairie a engagé Mlle Géraldine Murith, jeune troinésienne, au poste d'apprentie dès le mois de septembre prochain. Cette jeune fille a laissé une excellente impression, tant au niveau de sa motivation que de sa maturité et elle sera encadrée par Mme Nicole Menu, son maître d'apprentissage.

### **3.3 Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :**

#### **3.3.1 Fête d'établissement du 27 mai**

M. Buclin signale qu'une « Fête d'établissement », organisée à l'initiative de la directrice responsable de l'établissement Pinchat-Troinex, réunira tous les élèves et les parents de ces deux écoles, le 27 mai prochain, dès 18h à la salle des fêtes de Troinex. Il y a actuellement 650 personnes inscrites. M. Buclin précise aux Conseillers qu'ils recevront prochainement une invitation.

#### **3.3.2 Portes ouvertes de l'EMS de Drize**

M. Buclin informe les Conseillers qu'il y aura un après-midi « portes ouvertes » le jeudi 26 mai prochain de 14h00 à 18h00. Cet EMS emploie 60 personnes et sur cet effectif, 30 personnes ont déjà pris leur fonction le 2 mai dernier et semblent très enthousiastes dans cette belle réalisation. M. Buclin annonce également la date d'inauguration prévue le 28 septembre 2011 à 17h00, date qui sera confirmée par la suite. Il relève encore que l'EMS peut accueillir 60 personnes et que 45 places sont déjà attribuées.

## **4 Approbation des comptes 2010 :**

### **4.1 Rapport de la commission des finances du 9 mai 2011**

Mme Tomassi donne lecture de son rapport (Annexe 1) qui n'appelle aucun commentaire.

### **4.2 Rapport de la fiduciaire**

Monsieur Le Président donne lecture du rapport (Annexe 2) qui n'appelle aucun commentaire.

### **4.3 Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2010**

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

### **4.4 Vote des délibérations approuvant les comptes 2010**

Monsieur Le Président donne lecture des deux projets de délibérations suivants, qui sont approuvés à l'unanimité :

#### ***D 55 - APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR POUR 2010***

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2011,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 figurant sur la liste annexée (Annexe 3), pour un montant total de Fr. 747'131.57.*

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**D 56 - APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE  
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE  
VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010**

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2011,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide à l'unanimité**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr. 8'099'319.69 aux charges et de Fr. 8'645'249.53 aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à Fr. 545'929.84.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de Fr. 10'331'702.62 aux dépenses et de Fr. 50'008.70 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 10'281'693.92.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 10'281'693.92 par l'autofinancement à raison de Fr. 10'281'693.92 au moyen de la somme de Fr. 1'453'302.55.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 545'929.84.  
L'insuffisance de financement s'élève à Fr. 8'282'461.53.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette de Fr. 545'929.84 représentant l'excédent de recettes du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant à l'actif un montant de Fr. 66'920'540.88 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures de 10 à 13)	Fr.37'323'100.46
- Patrimoine administratif (natures 14 à 15)	<u>Fr.29'597'440.42</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>Fr.66'920'540.88</b>

Et au passif un montant de Fr. 66'920'540.88 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 118'090.20
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.25'332'541.60
- Engagement envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 46'943.00
- Provisions (nature 24)	Fr. 4'113'888.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 7'387'712.07
- Fortune nette (nature 29)	<u>Fr.29'921'365.51</u>

Total du passif

Fr.66'920'540.88

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2010 à :

- engagement théorique envers le fonds de pension : Fr. 628'236.-.

- cautionnement solidaire envers la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées : Fr. 4'000'000.-.

## 5 Projets de délibération :

### 5.1 Vote d'un crédit destiné à financer l'étude du projet définitif d'un nouveau club-house dans la zone sportive et du réaménagement de cette zone :

#### Rapport de la commission des travaux du 30 mars 2011

M. Menu donne lecture de son rapport (Annexe 4).

#### Rapport de la commission des finances du 9 mai 2011

Mme Tomassi donne lecture de son rapport (Annexe 5).

M. Van Loon prend la parole pour exprimer sa position d'abstentionniste, car la taille et la viabilité du restaurant devront être bien étudiées dans les travaux futurs.

M. Meynard prend la parole et donne l'information qu'il a rencontré M. De Siebenthal, dont l'expérience dans le domaine de la restauration n'est plus à citer, ainsi que ses précieux conseils pour les lieux communaux. M. De Siebenthal imagine, au vu du loyer proposé, que cet établissement pourrait être tout à fait rentable avec une petite carte qui compléterait ce qui est disponible actuellement dans la commune. M. Meynard exprime son optimisme et relève le gros travail qui a été effectué en commission depuis longtemps. Il se réjouit de lancer ce projet lors de la prochaine législature.

Mme Bernardet souhaite apporter un élément nouveau : elle a eu connaissance que le propriétaire de la Maison Grise allait étendre sa carte en proposant des pizzas à l'emporter au prix de Fr. 10.- à 12.-, ainsi que des mets de brasserie ; il serait donc judicieux de rediscuter en commission de la position à prendre pour le restaurant du Tennis.

M. Meynard ne pense pas que ce projet soit comparable à l'offre qui sera proposée par le restaurant du Tennis.

Mme Bernardet précise qu'elle apportait juste cette information pour ne pas créer un doublon sur la commune, mais qu'elle ne met nullement en cause les qualités de M. De Siebenthal.

M. Berthet intervient pour obtenir un point de situation sur l'auberge communale La Chaumière qui se situe à une centaine de mètres du Club-house. Y a-t-il des changements en vue dans ce restaurant ?

M. Magnenat indique que ce sujet pourra être discuté en commission, mais que la Mairie n'a aucune information particulière à ce sujet. Il propose donc que le crédit, qui n'est qu'un crédit d'étude, soit voté ce soir et que les autres points soient étudiés en commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture du projet de délibération suivant, qui est approuvé à l'unanimité :

#### **D57 - VOTE D'UN CREDIT DESTINE A L'ETUDE DU PROJET DEFINITIF D'UN NOUVEAU CLUB-HOUSE ET DE REAMENAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE**

*vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vul'avant-projet du bureau BPF Architectes et Associés SA et l'estimation des honoraires des mandataires pour l'étude du projet définitif,*

*vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 30 mars 2011,*

*vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2011,*

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal  
décide à l'unanimité**

1. *D'approuver l'étude du projet définitif d'un nouveau club-house et de réaménagement de la zone sportive, selon l'avant-projet du bureau BPF Architectes et Associés SA présenté à la commission « travaux et bâtiments ».*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 223'000.- destiné à couvrir les frais et honoraires de cette étude.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de CHF 223'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

## **6 Propositions individuelles et questions**

### **6.1 Tennis club de Troinex – Nouveaux terrains**

M. Botbol remercie, au nom du Tennis Club de Troinex, la Mairie et tous les membres du Conseil municipal pour les nouveaux terrains, dont le revêtement a été rénové, qui sont très appréciés.

### **6.2 EMS de Drize**

M. Forestier donne quelques informations complémentaires à celles fournies par M. Buclin en début de séance. M. Forestier informe que les aménagements extérieurs ne seront probablement pas terminés pour l'inauguration car il y a encore beaucoup de travail. D'autre part, la commune de Veyrier a répondu négativement quant à aménager et ensuite entretenir ces aménagements extérieurs, ce qui n'empêchera pas l'arrivée des résidents selon le planning prévu.

Du point de vue des finances, M. Forestier informe, en accord avec les réviseurs, qu'il n'y a pas eu de bouclage à la fin 2010, étant donné que seulement 10 jours en 2010 étaient concernés, ces montants apparaîtront dans l'exercice ultérieur.

### **6.3 Chemins de Drize, de Saussac et des Moulins-de-Drize**

Mme Hirsch demande s'il est prévu d'informer les habitants sur les aménagements définitifs et également sur l'échéancier des travaux à venir sur ces chemins.

M. Magnenat lui répond qu'une séance de commission est prévue début juin et qu'à ce moment, on saura peut-être ce qui est effectivement prévu. Le bureau Trafitec doit encore discuter avec la DGM sur les différentes variantes envisageables, puis des informations pourront être données aux riverains. M. Magnenat rappelle que la situation actuelle au chemin de Drize risque de perdurer encore une année au moins.

### **6.4 Atelier de réparation de vélos**

M. Van Loon explique qu'après s'être trouvé confronté à un problème de vélo en panne qui nécessitait un déplacement en ville, il a eu l'idée de proposer à titre privé d'ouvrir un atelier de réparation. M. Van Loon en a parlé au responsable des cours de BMX qui ont lieu le samedi matin et cette personne serait disposée à relever le défi.

La Mairie prend note de cette proposition et l'étudiera.

### **6.5 Allocution de M. Yves Meynard à l'attention de MM. Magnenat et Buclin**

M. Meynard tient à prendre la parole pour cette dernière séance du Conseil municipal de MM. Magnenat, Maire et Buclin, adjoint, et il leur adresse le message suivant :

« Monsieur le Maire, Cher Jacques, Monsieur l'Adjoint, Cher Paul,

Pour cette dernière séance ensemble, où vous avez siégé en tant que Maire, Adjoint ou conseiller municipal, ceci durant plus de 20 ans, permettez-moi de vous dire quelques mots qui seront, je l'espère, protocolés dans le PV.

Loin de moi de voir mon texte à la postérité mais, bien au contraire, mon envie est de réellement vous remercier.

Cher Jacques, Cher Paul,

J'ai hésité longuement sur le ton de mon discours. Au début, la plaisanterie me semblait plus appropriée au vue des anecdotes et du vécu, mais je n'ai pas pu, car c'est avec une très grande émotion que je me dois de vous laisser partir pour une retraite politique bien méritée.

Ce moment, je l'ai redouté et il est arrivé. Je n'aime pas les séparations surtout après avoir tant partagé.

La politique communale ou la politique politicienne, vous le savez, ne s'est jamais invitée dans nos réunions de mairie. Trois hommes, trois mousquetaires, partageant les mêmes visions pour une commune plus agréable, plus belle. Notre d'Artagnan d'Olivier ne peut pas me contredire. Nous avons œuvré pour le bien de tous, avec cette passion qui nous a animés durant 12 ans. Je vous l'accorde, nous avons été un peu dépensiers, mais aujourd'hui, mes chers Collègues, vous pouvez admirer votre travail de grande qualité qui, tout au long de ces années, fut sans la moindre ombre de médiocrité.

Il est difficile de résumer 12 années d'activité, alors que rien ne pouvait présumer d'une entente aussi grande. Excusez-nous encore, chers Conseillers municipaux, de vous avoir fait un peu « chevrer », en imaginant que tout était déjà emballé et cloisonné. Telle n'était pas notre volonté, mais bien le résultat d'une belle entente. Je cherche des sujets qui nous ont séparés, même pas le camion des pompiers, alors c'est vous dire comment était l'harmonie.

Cher Jacques, ce fut un grand plaisir de travailler avec toi. Tu as su supporter mon caractère, c'est déjà faire preuve d'une grande patience. Mais la chose qui m'a beaucoup touché durant ces années, ce fut ton aide. Ton aide qui est venue en 2009, où tout a basculé dans ma vie. Tu as repris le suivi des travaux. Tu as été présent tout au long de la construction de la salle communale. Tu as été aussi présent à chaque réunion de chantier. Tu t'es investi admirablement et ceci dans la plus grande discrétion. Sans mot, sans remarque, sans rien dire. C'est à toi que je dois cette réussite, c'est à toi que nous devons cette belle réalisation qui va agrémenter la vie des Troinésiennes et des Troinésiens. C'est pour cela que Troinex te dit merci.

A certains moments de la vie, il y a des gestes qui vous marquent et je me rappellerai de ton soutien.

Cher Paul, le social est ta force. Comme un métronome, tu as suivi toutes les réunions de la crèche, de l'EMS, de la Fasad, du Cass, des mamans de jours, du conseil d'école. Tu as suivi aussi l'organisation des fêtes communales et de tout ce qui fait la vie d'un village. Cette vie qui unit les gens. Et tu as excellé dans ton Troinex. Tu as cette façon d'aborder les choses comme un vrai terrien : avec du bon sens et de la logique. Tu as été le ciment, tu es le lien entre les générations. C'est pour cela que Troinex te dit merci. Et surtout, je n'oublierai jamais ces moments de fou rire et de complicité qui m'ont fait chaud au cœur.

Pour moi, l'amitié n'a pas de mots, c'est un ressenti, c'est un partage parfois hors du commun. Entre vrais amis, les défauts de l'autre sont comme gommés. Alors vous comprendrez, mes chers Collègues, que je n'ai pas envie de plaisanter. C'est un sentiment de tristesse qui m'habite aujourd'hui, même si je sais que je pourrai vous croiser dans notre beau village.

Cher Jacques, Cher Paul, je terminerai en vous disant que ce fut un privilège de partager la vie politique communale avec vous durant ces douze années.

Je vous souhaite une belle et bonne retraite politique.

Votre serviteur »

## **6.6 Allocution de M. Magnenat**

M. Magnenat prend la parole pour remercier sincèrement M. Meynard pour ses mots et également relater ses 12 années passées à réaliser un bon travail d'équipe avec ses adjoints, MM. Meynard et Buclin. Il exprime également son réel plaisir à avoir collaboré avec M. Niederhauser et l'ensemble du personnel communal. Ces années lui ont apporté de grandes satisfactions personnelles, surtout en rapport avec la réalisation de la salle communale qui constituait un grand défi pour lequel il s'est senti largement soutenu.

M. Magnenat remercie également tous les conseillers municipaux actuels ou précédents pour leur appui donné à la Mairie, ce qui a amené à quelques débats qui ont donné une vie politique consensuelle.

Il termine en nommant les 5 conseillers municipaux (Mme Tomassi, M. Salzmann, M. Kroug, M. Waefer, M. Pittet) qui quittent leur fonction en cette fin de législature et leur réitère ses remerciements, ainsi qu'à Mme Nahum (procès-verbaliste).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 19h30.

Le président :  
Christian Pittet

Le Vice-Secrétaire :  
Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :